BOUCLE NORD DE SEINE

L'INTERCOMMUNALITÉ HUMAINE ET COLLECTIVE

# MA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

## Le guide pas à pas

Édition juin 2026



# Comment faire ma demande de logement social ?



## Puis-je bénéficier d'un logement social ?

Pour pouvoir bénéficier d'un logement social, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Être français ou étranger en situation régulière sur le territoire français ;
- Avoir des revenus ne dépassant pas un plafond maximum, fixé par la loi.

## Comment déposer ma demande ?

**Vous avez deux options pour créer votre demande de logement social :**

**1** en ligne sur le **portail grand public :** demande-logement-social.gouv.fr

**2** auprès d'un **guichet enregistreur** *(trouvez le guichet le plus proche de chez vous grâce à la carte en page 6)*

**Lors du dépôt de votre demande, plusieurs documents sont nécessaires :**

- votre pièce d'identité ou un titre de séjour valide (obligatoire)
- les revenus imposables du/des titulaire(s) du bail (obligatoire)
- votre numéro de sécurité sociale

**Une fois votre demande enregistrée, vous recevrez un numéro unique :** conservez-le précieusement, il vous servira pour toutes vos démarches !

### Cas particuliers

**Vous êtes déjà locataire en HLM ?**
Prenez contact avec votre bailleur pour lui faire part de votre volonté de changer de logement. Vous pouvez aussi vous rendre sur la bourse d'échange de logements sociaux en Île-de-France : echangerhabiter.fr

**Vous êtes salarié d'une entreprise privée de 10 salariés et plus ?**
Votre employeur et Action Logement services peuvent vous aider. Rapprochez-vous du service des ressources humaines de votre entreprise ou consultez le site AL'In : al-in.fr

**Vous êtes fonctionnaire de l'État ?**
Rapprochez-vous de votre employeur et connectez-vous sur le site Bourse au logement : balae.logement.gouv.fr

## Quelles sont les étapes de ma demande ?

### 1 Je dépose mes justificatifs

Après obtention de votre numéro unique, vous devez déposer les pièces justificatives décrivant précisément votre situation, nécessaires à l'instruction de votre demande.

**Une demande de logement social est valable une année.** Pensez à la renouveler tous les ans pour qu'elle reste active et ne pas perdre votre ancienneté. Si votre situation change (naissance, changement professionnel, etc.), pensez à actualiser votre demande sur le Portail grand public ou auprès d'un guichet enregistreur, pour que votre dossier reste à jour.





### 2 Ma demande est cotée

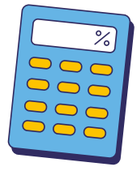

**La cotation territoriale** consiste en l'attribution d'un nombre de points à chaque demande de logement social en fonction de :

- L'ancienneté de la demande
- Le caractère reconnu prioritaire de la demande
- Le logement actuel occupé par le demandeur et sa localisation
- La situation du ménage
- La situation professionnelle

Ces points vous permettent de classer votre demande par rapport aux demandes comparables pour un même type de logement dans la commune souhaitée.

**Les points qui vous sont attribués diffèrent selon votre situation actuelle :**

- vous habitez déjà dans un logement social (demandeur de mutation)
- vous faites une première demande

**Attention :** les points ne sont pris en compte que si les pièces justificatives valides ont été déposées. Pour en savoir plus, consultez la plaquette Cotation et le détail des points par critère sur le site internet de Boucle Nord de Seine : bouclenorddeseine.fr/cotation

### 3 Un logement se libère



**Vous serez contacté par un bailleur ou par une commune** lorsqu'un logement adapté à votre situation se libèrera. Si vous êtes salarié d'une entreprise privée de 10 salariés ou plus, vous devez vous positionner vous-même sur un logement via le site AL'in (al-in.fr).

**Si cela n'est pas déjà fait, complétez votre dossier avec les documents demandés.**
En l'absence de réponse de votre part, il ne pourra pas vous être proposé de logement.

### Bon à savoir

La mise à jour de votre dossier est une condition essentielle pour favoriser l'aboutissement de votre demande

Un seul clic pour le renouvellement ne suffit pas ! Pensez à mettre à jour régulièrement les pièces justificatives de votre dossier.

Les demandes de logements sont nombreuses. Une demande actualisée avec des documents récents a plus de chance d'être sélectionnée.

### 4 Mon dossier passe en commission



**Votre dossier sera étudié par une Commission d'attribution** (Caleol), composée des représentants du bailleur, des locataires, de l'État, des communes et de l'Établissement Public Territorial.

1. Trois candidats sont proposés pour un logement
2. La Caleol classe ces candidats par ordre de priorité en tenant compte des points de la cotation territoriale
3. La Commission décide à qui sera attribué le logement

### 5 Un logement m'est attribué



**Si la Caleol vous attribue le logement, vous pouvez l'accepter ou le refuser.** Si vous l'acceptez, vous signez le bail et vous entrez dans le logement. L'offre de logements étant limitée et les demandes très nombreuses, les refus de logements doivent être justifiés. Sans une justification valable, votre nombre de points pourrait diminuer et votre temps d'attente augmenter.

# L'offre de logements sociaux de Boucle Nord de Seine

## Nombre de demandes et d'attributions de logements sociaux en 2024*

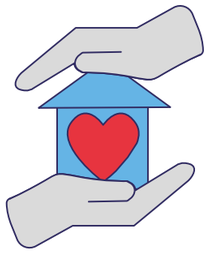

**41 599**

**demandes de logement social**
dans une commune de Boucle Nord de Seine (1er choix)



**2 460**

**ménages ayant obtenu un logement social**

(dans le cadre d'une construction neuve ou après le départ d'un locataire dans le parc existant)

## Indice de pression en 2024



**16,9** **demandes pour une attribution**

Cet indice exprime la pression de la demande sur l'offre de logement social disponible sur une année : ainsi, près de **17 demandes de logement social** ont été faites sur le territoire de Boucle Nord de Seine, pour un logement attribué dans l'année (41 599 / 2 460 = 16,9).





### Bon à savoir

- **L'indice de pression diffère selon les communes et le type de logement recherché.**
- **Le logement demandé doit être adapté à la composition familiale.** Ainsi une personne seule ne pourra pas obtenir un logement de 3 pièces, et à l'inverse, une famille avec 2 enfants ne pourra pas être logée dans un logement de 2 pièces.

*Sources :
Système national d'enregistrement (SNE), 31/12/2024
Répertoire des logements locatifs sociaux (RPLS), 31/12/2024



## Délai d'attribution pour un logement social

La pression de la demande ne traduit pas le délai d'attente pour obtenir un logement social : en effet, les demandes évoluent et se renouvellent en permanence.

Par ailleurs, le rythme d'attribution peut varier d'une année à l'autre en fonction de la mobilité des ménages habitant le parc existant et des livraisons de nouveaux logements sociaux neufs.

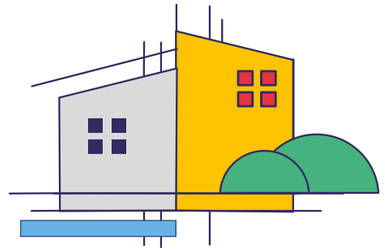

**Si vous attendez un logement** plus de 4 ans dans les Hauts-de-Seine, ou plus de 5 dans le Val d'Oise, vous pouvez faire un recours auprès de l'État pour être reconnu prioritaire. Pour cela, vous devez déposer un dossier DALO.

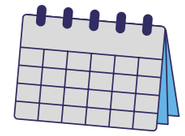

## Mobilité dans le parc social

**65 000** **logements sociaux dans Boucle Nord de Seine**

**2 000 logements sociaux** ont été remis en location en 2024, soit **3% seulement des logements sociaux existants.** Les autres attributions ont été réalisées dans des logements nouvellement construits.

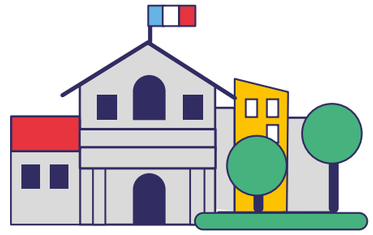

## Répartition des attributions selon la typologie de logement

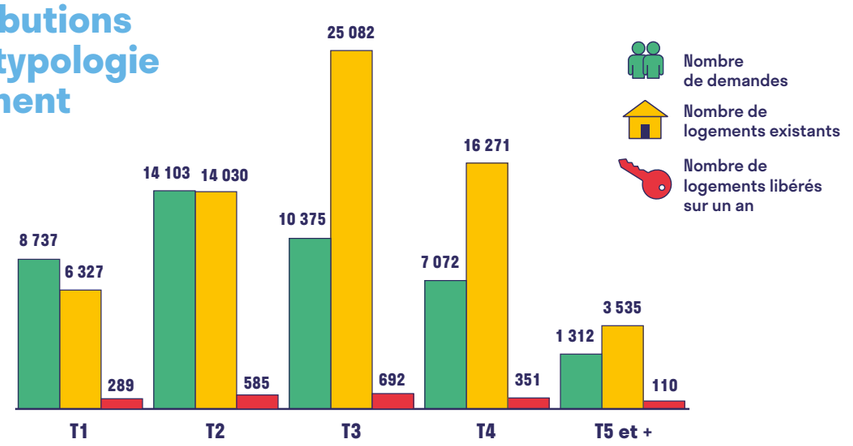

# Des lieux d'accueil et d'information au plus près de chez vous

## Combien de logements sociaux dans ma commune ?

| | |
|---|---|
| Argenteuil | 14 381 |
| Asnières-sur-Seine | 9 835 |
| Bois-Colombes | 2 625 |
| Clichy | 9 868 |
| Colombes | 12 125 |
| Gennevilliers | 11 867 |
| Villeneuve-la-Garenne | 4 739 |



## Trouvez les guichets enregistreurs de votre commune

### Ville d'Argenteuil

**Service Logement**
12-14 Boulevard Léon Feix
**Tél.** 01 34 23 41 00
**Lundi, mardi, mercredi, vendredi :** 8h30/16h
Réception sur RDV uniquement

### Argenteuil Bezons Habitat

**Agence du centre-ville**
10bis avenue Gabriel Péri
**Agence du Val d'Argent**
3 place d'Alembert
**Agence d'Orgemont**
9 allée du docteur Lamaze
**Lundi et mercredi :**
9h/12h30 et 13h30/17h30
**Mardi et jeudi :** 13h30/17h30
**Vendredi :** 9h/12h30 et 13h30/16h

### Batigère Habitat

145 rue Michel Carré
**Lundi, mercredi et jeudi :**
9h/12h et 14h/17h
**Mardi et vendredi :** 9h/12h



### Ville de Colombes

**Service Logement**
24 rue du Maréchal Joffre
**Tél.** 01 47 60 81 40
**Lundi, mardi, jeudi et vendredi :** 8h30/12h30
**Mercredi :** 14h/17h30
Réception sur RDV uniquement

**Mairies de proximité**

**France Services Louis Aragon**
6 place Louis Aragon
**Tél.** 01 41 19 49 80

**France Services Fossés-Jean**
Espace Jacques Chirac,
1 rue Jules Michelet
**Tél.** 01 41 19 48 70
**Lundi :** 10h30/12h30 et 13h30/17h30
**Mardi, mercredi, jeudi, vendredi :** 9h/12h30 et 13h30/17h30
**Samedi :** réception sur RDV uniquement

### Colombes Habitat Public

**Guichet locataires**
29 avenue Henri Barbusse
**Lundi au jeudi :** 8h30h/12h30 et 14h00/17h45
**Vendredi :** 8h30h/12h30

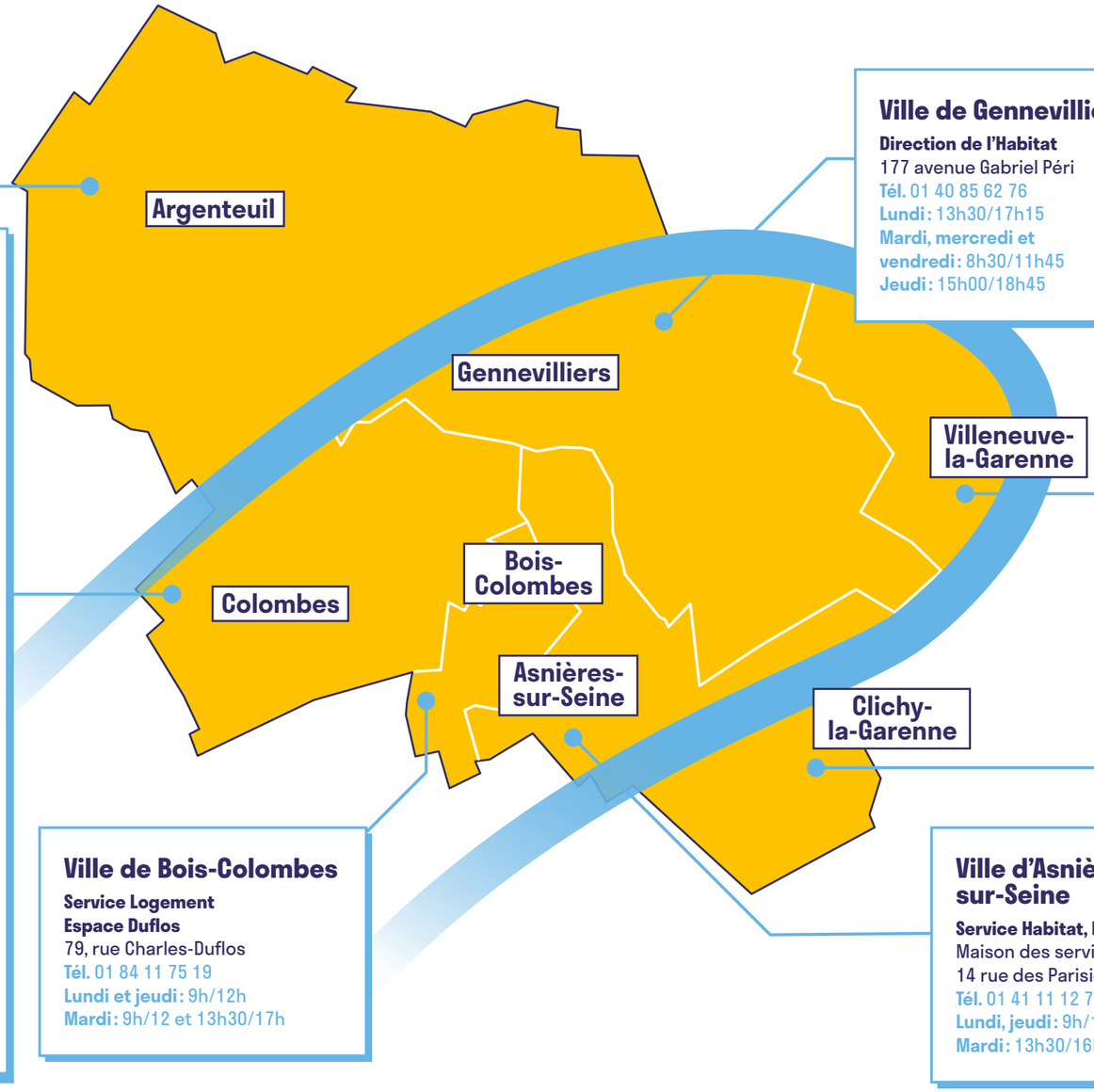


### Ville de Gennevilliers

**Direction de l'Habitat**
177 avenue Gabriel Péri
**Tél.** 01 40 85 62 76
**Lundi :** 13h30/17h15
**Mardi, mercredi et vendredi :** 8h30/11h45
**Jeudi :** 15h00/18h45

### Gennevilliers Habitat

**Service gestion locative**
33 rue des Chevrins
**Tél.** 01 46 85 88 88
**Lundi et jeudi :** 9 h/12 h et 13h30/17h30
**Mardi, mercredi et vendredi :** 9 h/12h

### Ville de Villeneuve-la-Garenne

**Service Logement et habitat**
28 avenue de Verdun
**Tél.** 01 40 85 57 00
**Lundi, mardi et vendredi :** 8h30/12h00
Réception sur RDV uniquement

### Ville de Clichy

**Direction de l'Habitat, Service Logement**
51 rue Pierre
**Tél.** 01 47 15 94 80
**Lundi au vendredi :** 9h/12h et 13h/17h
Réception sur RDV uniquement

### Ville de Bois-Colombes

**Service Logement**
**Espace Duflos**
79, rue Charles-Duflos
**Tél.** 01 84 11 75 19
**Lundi et jeudi :** 9h/12h
**Mardi :** 9h/12 et 13h30/17h

### Ville d'Asnières-sur-Seine

**Service Habitat, Logement**
Maison des services
14 rue des Parisiens
**Tél.** 01 41 11 12 72
**Lundi, jeudi :** 9h/12h
**Mardi :** 13h30/16h30

BOUCLE NORD DE SEINE
L'INTERCOMMUNALITÉ HUMAINE ET COLLECTIVE

# Les principaux bailleurs sociaux du territoire

- Hauts-de-Seine Habitat
- Argenteuil Bezons Habitat
- Colombes Habitat Public
- Gennevilliers Habitat
- Immobilière 3F
- SEQENS
- CDC Habitat Social
- Batigère
- 1001 Vies Habitat
- ICF Habitat
- Val d'Oise Habitat
- LOGIREP
- Cosivia
- Emmaüs Habitat
- ERILIA
- Interprofessionnelle de la région parisienne (IRP)
- DOMNIS
- Espacil Habitat
- Résidences le logement des fonctionnaires (RLF)
- Antin Résidences
- Toit et Joie
- Résidence sociale de France
- RATP Habitat

**Vous pouvez vous rendre sur les sites internet de ces bailleurs pour plus d'informations sur leurs logements et pour les contacter directement.**



Rendez-vous sur le site internet de l'Établissement Territorial : **bouclenorddeseine.fr**

ARGENTEUIL
MAIRIE ASNIÈRES-SUR-SEINE
BC BOIS COLOMBES
VILLE DE LICHY LA GARENNE
COLOMBES Hauts-de-Seine
Gennevilliers VILLE POPULAIRE
VILLENEUVE la-Garenne